

Fiche Action N°24	S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité		Priorité : ***
ODD	Protéger et restaurer les habitats et les espèces à fort potentiel écologique		
OO	Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	Toutes les espèces		Tous les habitats
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la zone humide		
Constats et Justification	<p>Sur le long terme, l'acquisition ou la maîtrise d'usage sont le meilleur outil pour gérer les sites et préserver les espèces ou les habitats les plus spécifiques. Si les premières acquisitions concernaient majoritairement les prairies sur le Marais poitevin, depuis 20 ans, elles concernent les autres milieux naturels. L'objectif est de préserver la mosaïque d'habitats, de créer un réseau de sites, et de s'intéresser aux habitats naturels devenus rares à l'échelle de la zone humide.</p> <p>Sur le Marais poitevin de nombreux acteurs interviennent dans les acquisitions foncières à des fins de conservatoire. Afin d'apporter de la cohérence entre les acteurs et les objectifs de protection, il a été élaboré une stratégie d'acquisition foncière.</p> <p>Les orientations de cette stratégie sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection et la gestion des espaces naturels remarquables ; - La reconquête et renaturation des espaces dégradés ; - La gestion des niveaux d'eau favorable au fonctionnement de la zone humide et à la biodiversité ; - Le maintien de l'agriculture et en particulier de l'élevage ; - La protection des personnes et des biens ; - La protection de la ressource en eau potable ; - La gestion économe du foncier et développement du territoire ; - La valorisation des patrimoines et des paysages. <p>Il convient dans le document d'objectifs d'inciter au déploiement de cette stratégie partagée par les acteurs du territoire, qui contribue aux objectifs de préservation des habitats et des espèces.</p>		
Objectifs	<p>Apporter de la cohérence et de la lisibilité à l'échelle de la zone humide en matière d'acquisition</p> <p>Etre plus efficace en matière d'acquisition en développement des projets multithématiques</p> <p>Poursuivre l'animation de la stratégie foncière</p> <p>Augmenter les surfaces acquises à des fins conservatoires</p>		
Modalités d'intervention	La mesure		Descriptif de l'action
	1	Mettre en œuvre la stratégie d'acquisition foncière du Marais poitevin	<p>L'EPMP a la charge d'animer la stratégie avec les acteurs du territoire.</p> <p>Cela passe notamment par :</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour l'état des lieux et les orientations de la stratégie ; - Veiller à ce que les déclinaisons opérationnelles s'inscrivent dans la stratégie ; - Faire vivre les instances de gouvernance. <p>Chaque partenaire à la charge de rechercher les moyens financiers, effectuer la veille foncière, démarcher les propriétaires et acheter les terrains.</p> <p>Les orientations de gestion des terrains doivent être en adéquation avec les objectifs de la stratégie foncière et intégrer, autant que possible, les enjeux biologiques du territoire.</p> <p>Les outils et moyens de gestion sont intégrés dans les autres fiches actions.</p>			
Outils de réalisation	Stratégie foncière du Marais poitevin Programmes d'acquisition du Conservatoire du Littoral, des Départements, des conservatoires d'espaces naturels, des Associations de protection de la nature, des syndicats mixtes, etc.					
Acteurs concernés	Etablissement public du Marais poitevin, Parc Naturel Régional du Marais poitevin, Services de l'Etat, SAFER, Conseils Départementaux et régionaux, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine, Communautés des communes, Chambres d'agricultures, CIVAM, Associations de protection de la nature, Porteurs de projets privés, Gestionnaires de sites protégés, Fédération Départementales de chasse et de pêche.					
Fiches actions associées	Toutes les fiches actions					
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +	
	X	X	X	X	X	
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des surfaces en acquisition en fonction des orientations opérationnelles - Réunions de gouvernance - Moyens financiers alloués pour mettre en œuvre la stratégie 					
Coût estimatif	Animation : 105 000 €/an Acquisition : 200 000 /€					
Coût Total	305 000 €/an					
Financements mobilisables	Etat, Europe, Région, Départements, Agence de l'eau, Mécénats					